



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application des articles L.121-16 et suivants du Code de l'Environnement

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU RESEAU STRUCTURANT DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE BREST METROPOLE

Objet de la concertation

Par délibération n°C 2019-02-014 du 1er février 2019, le Conseil de Brest métropole a approuvé le principe d'un nouveau développement du réseau structurant de transports collectifs et les modalités de concertation préalable à ce projet.

Le projet consiste essentiellement en la réalisation des infrastructures, ouvrages, et équipements suivants :

- La réalisation d'une ligne de tramway de 5 km environ sur l'axe desservant, depuis la Gare de Brest au sud, les sites universitaires, le quartier de Bellevue et le CHRU de la Cavale Blanche au nord-ouest,
- La réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de 5 km environ sur l'axe desservant, depuis la Gare de Brest au sud, les cités scolaires de Kerichen et la Croix Rouge, et le quartier de Lambézellec au nord.
- La création ou le réaménagement de parcs relais et pôles d'échanges multimodaux en appui de la réalisation de ce nouvel axe fort nord / sud ou de l'axe est/ouest existant dans une logique d'amélioration de la desserte et de la qualité de service des villes de la métropole.

Le coût prévisionnel global est évalué à 180 millions d'euros HT (valeur 2018).

Au regard des caractéristiques générales du projet, Brest métropole a souhaité engager une concertation préalable sous l'égide d'un garant, dans les conditions prévues aux articles L.121-16 et L.121-16-1 du Code de l'Environnement.

Brest métropole souhaite ainsi permettre aux habitants de s'exprimer et recueillir leur expertise d'usage en matière de déplacements quotidiens, mieux connaître les habitudes de proximité, la maîtrise d'usage des espaces publics de proximité ainsi que les attentes vis-à-vis de ce nouveau réseau global.

Les retours d'expériences et d'usages des habitants seront analysés et permettront de nourrir le projet et d'établir un programme d'intérêt général qui réponde aux attentes des habitants et aux enjeux de développement du territoire.

Garants de la concertation préalable

Mesdames Catherine TREBAOL et Marie GUICHAOUA ont été désignées comme garantes du processus de concertation sur le projet de développement du réseau structurant de transports collectifs de Brest métropole par décision n°2019-39 de la Commission Nationale du Débat Public (CNBP) du 6 mars 2019.

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se déroulera **du 29 avril 2019 au 14 juillet 2019 inclus** dans l'ensemble des communes de Brest métropole.

Modalités de la concertation préalable

Pendant toute la durée de la concertation préalable, le dossier de concertation et un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public seront mis à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'Hôtel de métropole, en mairie de Brest-centre, ainsi que dans toutes les mairies des communes de Brest métropole et toutes les mairies de quartier de Brest.

Le dossier sera également disponible pendant toute la durée de la concertation sur le site internet de Brest métropole www.jeparticipe.brest.fr. La page dédiée au projet comportera un registre électronique permettant de recevoir les observations et contributions du public.

Le public pourra également déposer ses observations et soumettre ses propositions :

- Par mail adressé à concertation-transports@brest-metropole.fr
- Par voie postale : Hôtel de métropole – Direction des Mobilités – 24 rue Coat ar Gueven – CS 73826 – 29238 BREST CEDEX 2

Des réunions publiques seront organisées les :

- Lundi 29 avril 2019, 18h30, à Brest - Auditorium des Capucins
- Jeudi 2 mai 2019, 18h30, à Guilers - Salle Agora
- Jeudi 9 mai 2019, 18h30, à Guipavas - Salle L'Alizé
- Lundi 13 mai 2019, 18h30, à Plouzané - Centre socio-culturel François Mitterrand
- Mercredi 10 juillet, 18h00, à Brest - Mairie centre salon Richelieu

Des ateliers thématiques, sur inscription (inscriptions lors des réunions publiques, sur jeparticipe.brest.fr et par téléphone au 02 98 33 50 50) seront organisés :

- Mercredi 5 juin, 18h30, Bellevue – salle de quartier La Baraque
- Mercredi 12 juin, 19h00, Lambézellec - Mairie de quartier salle Pierre Corre
- Lundi 24 juin, 18h30, Brest centre - Hôtel de ville salon Colbert

D'autres rencontres dédiées aux habitants, usagers ainsi qu'aux acteurs et partenaires socio-économiques seront organisés durant toute la durée de la concertation. Le public sera régulièrement informé des dates et lieux de ces rencontres par voie de presse et d'affichage, ainsi que sur les sites www.Brest.fr et www.jeparticipe.brest.fr.